



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Début de la séance 20:00

Le vendredi 20 mars à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le lundi 16 mars 2026, s'est réuni en salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Madame Simone CHRISTIN-LAFOND, maire sortante, puis de Monsieur Pascal POURRAT, maire élu.

Étaient présents : Pascal POURRAT, Annie BONNET-MIALON, Christian BARCOUDAT, Hélène HOFFMANN, Emmanuel BRANSIET, Sonia BORY, Hervé PETIT, Justine BADEL, Christian CHAPUT, Louison DUMAINE, Marcel NICOLAS.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Quorum : 6

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Étaient absents excusés : Néant.

Étaient absents représentés : Néant.

Étaient absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Justine BADEL.

Madame le Maire, Simone CHRISTIN-LAFOND, ouvre la séance et félicite la nouvelle équipe récemment élue. Elle se réjouit du travail accompli durant son mandat, notamment grâce à des finances saines, et exprime le souhait que ces conditions se poursuivent pour la nouvelle équipe. Elle souligne également avec satisfaction la présence de deux listes lors des élections.

Madame le Maire cède ensuite la présidence de séance à la doyenne du conseil municipal, Madame Hélène HOFFMANN, qui salue l'assemblée et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Élection du maire ;
2. Détermination du nombre d'adjoints ;
3. Élection des adjoints ;
4. Lecture de la charte de l'élu local ;
5. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2026 ;
6. Questions diverses

L'ordre du jour a été modifié en séance. L'approbation du procès-verbal du 19 février 2026, initialement prévue à l'ordre du jour, a été examinée en fin de séance, avant les questions diverses.

1. Élection du maire ;

Madame HOFFMANN donne lecture des articles L2122-4, L2122-5 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales. Elle désigne ensuite deux assesseurs pour les opérations de vote : Madame Sonia BORY et Madame Louison DUMAINE.



Il est procédé à l'élection du maire.

Monsieur Pascal POURRAT est le seul candidat.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Vote blanc : 1

Monsieur Pascal POURRAT est élu maire à la majorité des suffrages exprimés.

2. Détermination du nombre d'adjoints :

Monsieur Pascal POURRAT prend la présidence de la séance. Il propose de fixer à trois le nombre d'adjoints, conformément aux besoins de la commune.

3. Élection des adjoints :

Sont élus adjoints au maire :

- 1^{re} adjointe : Madame Annie BONNET-MIALON
- 2^e adjoint : Monsieur Christian BARCOUDAT
- 3^e adjointe : Madame Héléne HOFFMANN

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Vote blanc : 1

4. Lecture de la charte de l'élu local :

Monsieur le Maire procède à la lecture d'articles de la Charte de l'élu local.

5. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2026 :

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 19 février 2026.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

6. Questions diverses

Aucune délibération n'est prise au titre des questions diverses.

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 10 avril 2026 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fin de la séance 21.02

Le Maire,
Pascal POURRAT

La Secrétaire de séance,
Justine BADEL

Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal le : 10/04/2026.